

12558/23 LIMITE

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2023/2024

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 19 octobre 2023

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 19 octobre 2023

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Règlement du Conseil concernant des mesures restrictives en raison de la situation au Niger

E 18232

**Ce document est disponible auprès du
secrétariat de la commission des Affaires
européennes.**